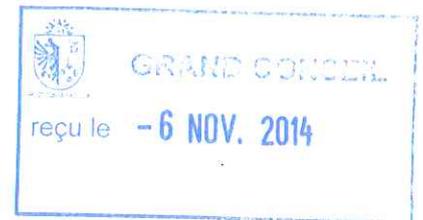


IGE

Genève, le 5 novembre 2014

(Institutions genevoises d'éducation spécialisée)

p.a : AGAPÉ (Association genevoise  
d'actions préventives et éducatives)  
Madame Mireille Gossauer  
4, rue de la Maladière  
1205 Genève



GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 13-14.11.14
Président	Deputés (100) <input checked="" type="checkbox"/>
Correspondance GC	Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	Finances
Objet:	PL 11466
Copie à:	com. Finances

Monsieur Antoine Droin  
Président du Bureau du Grand-Conseil  
Secrétariat général  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Objet : - subventions aux institutions d'éducation spécialisée (IGE)  
- projet de loi 11466

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de solliciter votre attention au sujet de notre préoccupation de ne plus pouvoir faire face, dans un avenir proche, aux tâches qui nous sont déléguées par l'Etat, à savoir : la prise en charge de mineurs nécessitant une protection et/ou présentant des difficultés sociales.

Notre mission est régie par des contrats de prestations 2014-2017 dont le PL 11466 a été déposé au Grand Conseil le 21 mai 2014 et renvoyé à la commission des finances en juin.

Les contrats de prestations matérialisent la reconnaissance par l'Etat de la valeur d'utilité, voire de nécessité publique des projets institutionnels des IGE (art. 2 al. 2 des CP).

Ce PL devrait être bientôt à l'ordre du jour du GC ; s'il est accepté, il prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les résultats budgétaires des IGE sont déficitaires de 391'444 CHF par année en moyenne. Mais, d'ores et déjà, les montants prévus, seraient diminués de 1 %, dans le budget 2015 selon les propositions du Conseil d'Etat.

Il faut savoir que le statut du personnel des IGE fait l'objet d'une convention collective de travail (AGOER-SIT-VPOD) qui stipule que le statut du personnel est aligné sur celui de la fonction publique.

Nos organismes n'ont donc pas de marge de manœuvre sur les charges salariales qui correspondent, en moyenne, à 81 % pour les structures offrant des hébergements.<sup>1)</sup>

Par ailleurs, les mécanismes salariaux ne sont subventionnés qu'au prorata de la participation de l'Etat dans le budget des organismes, soit 81 % des charges totales en moyenne.

Ainsi, en 2014, l'octroi d'une annuité au personnel a fait l'objet d'un complément de subvention de 328'235 CHF, pour un coût total de 512'446 CHF, (64 %...), soit un supplément de charges de 184'211 CHF.

Les IGE sont également soumises aux contraintes de l'Office fédéral de la justice qui imposent des règles d'encadrement des mineurs (ouverture 365 jours par an, 2 éducateurs présents à partir de 5 mineurs). Les ressources en personnel suffisent à peine, actuellement, à répondre à ces exigences. Il faut noter que pour les organismes subventionnés par la Confédération, les montants correspondent à 8,1 % des charges, soit 4'835'617 CHF en 2015.<sup>1)</sup>

Les institutions ne peuvent pas compenser ces déficits sans compromettre la qualité de vie des résidents.

Des coupes dans les charges salariales remettraient en question la formation pratique des étudiants de l'HETS (Haute école de travail social).

<sup>1)</sup> selon les chiffres figurant dans les projets de budgets pluriannuels des CP.

Des diminutions du personnel éducatif se feraient au détriment

- des prises en charges individualisées indispensables pour les résidents,
- du soutien nécessaire aux familles pour qu'elles restaurent leur fonctions parentales,
- des conditions d'encadrement exigées par la Confédération (et du subventionnement y relatif).

Pour faire part de ces préoccupations et de nos réalités aux élus du Parlement, nous serons présents dans la Cour de l'Hôtel-de-Ville le vendredi 14 novembre.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir donner lecture de ce courrier au Grand-Conseil lors de la session du Grand Conseil des 13 et 14 novembre 2014.

En vous remerciant par avance de cette bienveillante attention, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos plus respectueuses salutations.

Pour la FOJ (Fondation officielle de la jeunesse) :

Françoise Joliat, Présidente



Olivier Baud, Secrétaire général



Pour l'AGAPÉ (Association genevoise d'actions préventives et éducatives) :

Mireille Gossauer, Co-présidente



Damien Bonvallat, Co-président

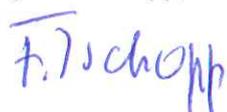


Bernard Hofstetter, Coordinateur

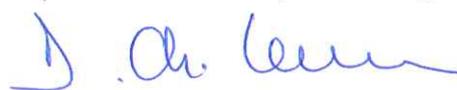


Pour l'ASTURAL (Actions éducatives et thérapeutiques) :

Françoise Tschopp, Présidente

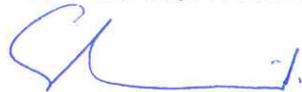


Dominique Chautems-Leurs, Secrétaire générale



Pour l'EPA (Ecole protestante d'altitude) :

Daniel Schmid, Président



Mario Junod, Directeur



Pour l'Atelier X :

Elisabeth Saugy, Présidente



Copies : Madame Anne Emery-Torracinta, Présidente du D.I.P.

Madame Francine Teylouni, Directrice de l'Office de l'enfance et de la jeunesse